



MOSELLE FIBRE

Objet : Modification des statuts de MOSELLE FIBRE

COMITE SYNDICAL DU 14 JUNI 2021 DELIBERATION N° CSD 2021-181

Le 14 juin 2021, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, 1^{er} Vice-président.

Etaients présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Jean-Bernard BARTHEL, Mme Viviane FATTORELLI, Mme Danièle JAGER-WEBER, M. Nicolas KARMANN, M. Franck KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Etienne LAURENT, M. Frédéric LEEVEE, M. Norbert MARCK, M. Jean MARINI, M. Eraldo MARRONI, M. Alphonse MASSON, M. Zénon MIZIULA, M. Patrick RISSER, M. Philippe SCHOTT, M. Bernard SIMON, M. Thierry UJMA, M. Serge WOLLJUNG, M. Pierre ZENNER.

Etaients présents (suppléants) : M. Guy GUILLOUET, M. Patrick PIERRE, Mme Myriam RESLINGER, M. Michel ROUCHON.

Etaients Absents/Excusés : Mme Nathalie AMBROSIN-CHINI, M. Denis BAUR, M. Francis BECK, Mme Christelle BOFFIN, M. Pascal BUCHHEIT, M. Roland CHLOUP, M. Luc CORRADI, M. Jérôme END, M. Alex GUTSCHMIDT, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Edouard JACQUE, M. Roland KLEIN, M. Dominique LEROND, M. Fernand LORMANT, Mme Ginette MAGRAS, M. Jean-Louis MASSON, Mme Peggy MAZZERO-BECKER, M. Thierry MICHEL, Mme Katia MULLER, M. Michel PAQUET, M. Alain PIERROT, M. Frédéric PROKRANDT, M. Michel RAMBOUR, M. Patrick REICHHELD, M. Jean-Marc REMY, M. Olivier SEGURA, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZAK, M. Laurent STEICHEN, M. David SUCK, Mme Brigitte TORLOTING, M. Bernard TREUVELOT, M. François WERNER, M. Patrick WEITEN, M. Romuald YAHAOUI, M. Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur Patrick RISSER a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

VU l'arrêté du Préfet de la Moselle n° 2015-DCTAJ/1-027 du 29 mai 2015 portant création du Syndicat Mixte d'Aménagement Numérique de la Moselle ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5721-2-1,

VU les statuts de MOSELLE FIBRE modifiés par délibération n° CSD 2019-98 du Comité Syndical du 25 janvier 2019 et notamment son article 7,

VU le rapport n° CSR 2021-180 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 14 juin 2021,

CONSIDERANT la modification du siège social de MOSELLE FIBRE au 28 La Tannerie à SAINT-JULIEN-LES-METZ (57050)

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

- ARTICLE 1 : **VALIDE** les statuts tels que joints à la présente délibération,
- ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Président de MOSELLE FIBRE à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Nombre d'élus participant au vote : 20

Adopté par : 20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au Préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Metz

Pour extrait conforme,

Le Président de séance



Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire



Patrick RISSER